



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Shevel (République socialiste soviétique d'Ukraine)	281
Discours de M. Chavan (Inde)	285
Discours de M. Malife (Albanie)	289
Discours de M. Fischer (République démocratique allemande)	294

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

En l'absence du Président, M. Çağlayangil (Turquie), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. SHEVEL (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Les changements survenus dans la situation internationale pendant la première moitié des années 70 peuvent, sans crainte d'exagération, être qualifiés de début d'une ère nouvelle dans le développement international. Nous avons vu disparaître de nombreux obstacles qui avaient paru éternels sur la voie de la paix et des relations de bon voisinage entre les pays et les peuples. A la suite de la détente, des conditions préalables objectives ont été créées qui permettent d'écarter la menace d'une guerre nucléaire. Cette évolution des relations internationales a été en grande partie due à la politique active et constructive poursuivie par l'Union soviétique et les pays de la communauté socialiste qui, dans l'arène internationale, agissent en étroite collaboration et avec une unité invincible.

2. Nous devrions tout d'abord noter une amélioration radicale du climat politique en Europe. Un peu plus d'un an s'est écoulé depuis la signature de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et déjà son influence est manifeste dans tous les aspects des relations entre les pays européens.

3. Les Etats qui abordent sérieusement l'application des accords d'Helsinki prennent de plus en plus conscience que des relations de coopération amicale, fondées sur l'égalité et la non-ingérence dans les affaires intérieures, sont plus souhaitables et fécondes qu'un affrontement dans une atmosphère d'hostilité qui, récemment encore, régnait en Europe et dans le reste du monde.

4. Le processus de détente dominant dans le climat politique a accéléré des changements positifs dans diverses régions du monde. Il convient de citer à cet égard la victoire de la juste cause des peuples d'Indochine, la défaite du colonialisme et du racisme dans différents pays d'Afrique tels que l'Angola, le Mozambique et d'autres. Vous me permettrez de profiter de cette occasion pour féliciter au nom de notre délégation la République des Seychelles à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies. En même temps, avec d'autres pays, nous réclamons avec insistance l'admission immédiate à l'Organisation d'un nouvel Etat important épris de paix, la République socialiste du Viet Nam et l'admission d'un jeune Etat africain indépendant, la République populaire d'Angola.

5. Tout en nous réjouissant sincèrement des changements positifs que connaît la situation internationale, nous ne pouvons ignorer la complexité et les contradictions de l'évolution mondiale d'aujourd'hui. Il serait erroné de vouloir méconnaître le fait que la course aux armements et le perfectionnement des armes de destruction massive se poursuivent au même rythme destructeur qu'auparavant. Il y aurait suffisance impardonnable à méconnaître que le milieu militaire industriel, les forces néo-fascistes et autres forces réactionnaires attaquent constamment la détente, qui enlève tout sens à leur existence. Comme l'a déclaré le Premier Secrétaire du Comité central du parti communiste ukrainien, V. V. Shcherbitsky au vingt-cinquième Congrès du parti communiste ukrainien : "Il est évident que les adversaires des Soviétiques déplorent les jours révolus de la "guerre froide" et cherchent coûte que coûte à en faire renaître le spectre sinistre."

6. De nombreux organes d'information à l'Ouest et, souvent, certains dirigeants en vue s'alignent sur ces forces. Ces hommes politiques tentent de s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres pays, voire quelquefois, dans les affaires de leurs partenaires des blocs militaires et politiques.

7. Ces actes, bien entendu, ne contribuent pas à la détente. Bien que les premières pousses de la détente prennent racine dans le domaine politique, elles sont encore jeunes et vulnérables, et il convient de les protéger avec sollicitude contre les mauvaises herbes de la "guerre froide". Par conséquent, des mesures concrètes des Etats, visant à accroître la détente, à créer notamment une atmosphère de confiance mutuelle entre Etats, sont de la plus grande importance dans ce domaine.

8. Pour que cette atmosphère soit exempte de pollution, il est indispensable pour les peuples de mieux se connaître, de respecter les cultures mutuelles, les traditions historiques, les réalisations des nations, et sans aucun doute, de

s'abstenir d'intervenir dans les affaires d'autres pays. Ce but nécessite une lutte résolue contre l'information erronée, une élimination des vestiges de la "guerre froide", la violence, le racisme et la haine de l'humanité. Nous sommes partisans de trouver un terrain d'entente qui permette d'aborder la solution de problèmes internationaux, parfois très complexes sur la base du réalisme politique, et de résoudre en commun à la table des négociations les problèmes difficiles.

9. Une vaste coopération internationale s'impose, non seulement pour consolider la paix, mais aussi pour résoudre au plus tôt des problèmes tels que l'élimination de l'analphabétisme, la protection de l'environnement, la lutte contre la pollution de l'atmosphère et de la haute mer, la mise en valeur et l'exploitation de nouvelles sources d'énergie, la prévention des catastrophes naturelles, la prévention et le traitement des maladies les plus dangereuses.

10. Chaque fil d'une coopération mutuellement bénéfique entre Etats, ajouté à la texture de relations pacifiques, renforce le tissu de la paix et de la sécurité internationales et facilite la réalisation d'accords sur les problèmes de détente militaire. La politique de paix et de sécurité internationales a l'appui de la majorité des pays, comme le démontrent de manière évidente les décisions adoptées lors de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo en août dernier [voir A/31/197].

11. Exprimant le désir inassouvi des peuples d'une paix durable et de la sécurité, de la cessation de la course aux armements, du désarmement et de la détente, le Congrès mondial des forces de la paix, qui s'est réuni à Helsinki du 23 au 26 septembre 1976, s'est prononcé de manière très nette en faveur de ces buts. Ce congrès, auquel participaient plus de 90 pays et de 50 organisations internationales, représentant divers partis politiques d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, a demandé aux peuples de tous les pays non seulement de mettre fin à la course aux armements, mais aussi d'accélérer la réalisation du désarmement général et complet, et de soutenir également la proposition de la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales.

12. A la présente session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. André Gromyko, a soumis pour examen le mémorandum de l'Union soviétique sur les questions touchant la cessation de la course aux armements et le désarmement [A/31/232], mémorandum qui, de la manière la plus justifiée, attire l'attention de tous les Etats et des peuples sur cette tâche urgente et essentielle à laquelle doit faire face actuellement l'humanité : arrêter les préparatifs matériels de guerre. Le mémorandum montre de manière convaincante le danger épouvantable que représente en cette ère nucléaire la course aux armements pour l'avenir des peuples de notre planète. Malgré une absurdité évidente, la recherche des moyens d'acquérir la supériorité militaire, qui est la préoccupation principale des blocs militaires politiques d'agression, entraîne des dépenses vertigineuses de ressources matérielles. Le rythme d'accroissement des dépenses militaires trouve une illustration éloquent dans les chiffres que voici : les budgets militaires des pays de

l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord [OTAN] représentaient en 1949 un total de 18 milliards de dollars, tandis qu'en 1976 cette somme atteignait 170 milliards de dollars. Conscients des obstacles dans la voie de la cessation de la course aux armements, nous croyons cependant à la possibilité pratique de venir à bout de la résistance des adversaires du désarmement. Cela est du reste confirmé par les récentes mesures prises en vue du désarmement et de la réduction de la course aux armements, particulièrement dans la période actuelle d'amélioration du climat politique.

13. C'est précisément à cette période qu'est entré en vigueur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], que la mise en place dans l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'au fond des mers et des océans et dans leur sous-sol, d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive a été interdite et que la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques¹ est venue s'ajouter aux instruments internationaux en vigueur.

14. Il convient de souligner l'importance que présentent pour le renforcement de la paix les accords connus conclus entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur la prévention de la guerre nucléaire, la limitation des armes stratégiques, ainsi que les traités sur la limitation des essais nucléaires souterrains et des explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques.

15. Il est bien évident que, en vertu des dangers inhérents aux armes nucléaires, la première place dans les mesures de désarmement appartient à la cessation de la course aux armements nucléaires, à la réduction des armes nucléaires et ensuite à leur élimination. La condition indispensable de ces mesures est la participation de toutes les puissances nucléaires à leur mise à exécution.

16. Depuis longtemps s'est fait sentir la nécessité d'arriver à un traité complet sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. L'Assemblée générale, à maintes reprises, s'est prononcée en faveur d'une prompt solution de ce problème. Le traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires dont le projet avait été présenté par l'Union soviétique à la précédente session de l'Assemblée générale² pourrait devenir la solution concrète à cette importante question. La mauvaise volonté que mettent certains Etats nucléaires à participer à des négociations en vue de conclure ce traité ne saurait être interprétée autrement que comme le refus de contribuer à la cessation de la course aux armements nucléaires.

17. Parmi les questions concernant la limitation des armes nucléaires et le désarmement, une place particulière revient à l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes. Les négociations sur cette question poursuivies dans le cadre des travaux de la Conférence du Comité du désarmement à Genève avec la

¹ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe].

² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Annexes, point 122 de l'ordre du jour, document A/10241.

participation d'experts donneront, nous l'espérons, des résultats positifs dans un proche avenir et permettront l'élaboration d'un document international interdisant la mise au point et la fabrication des moyens de guerre les plus dangereux.

18. C'est avec satisfaction que nous relevons un progrès dans la préparation du texte d'une convention internationale sur l'interdiction des mesures destinées à agir sur l'environnement à des fins militaires. La Conférence du Comité du désarmement est parvenue à surmonter les difficultés existantes et à rédiger le projet de cet important document [voir A/31/27/Add.1]. L'Assemblée générale a tout lieu, dès la présente session, d'approuver la convention et d'inviter tous les Etats à y devenir parties.

19. Voici longtemps que le problème de l'interdiction des armes chimiques attend d'être résolu, encore qu'il existe des conditions favorables à sa solution. Depuis 1972, la Conférence du Comité du désarmement a été en présence d'un projet de convention déposé par les pays socialistes. L'accord intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis le 3 juillet 1974 sur une initiative commune interdisant, à titre de première mesure, les moyens chimiques les plus dangereux et les plus meurtriers de guerre, n'a pas jusqu'ici été appliqué. Nous estimons que la Conférence du Comité du désarmement doit par priorité donner le maximum d'élan à son travail afin de parvenir à l'élaboration d'un accord sur l'interdiction totale des armes chimiques.

20. En raison de l'opposition de plusieurs Etats, la Conférence mondiale du désarmement n'a pu encore être convoquée, bien qu'il soit évident que le problème de la cessation de la course aux armements et la mise en oeuvre de mesures importantes de désarmement touchent les intérêts de tous les pays et devraient donc être examinés et réglés dans le cadre de l'organisme le plus autorisé et le plus large possible doté de pouvoirs correspondants.

21. Une nouvelle proposition soviétique tendant à la conclusion d'un traité universel sur le non-recours à la force dans les relations internationales a été présentée à l'examen de la présente session de l'Assemblée générale [A/31/243]. Cette proposition est partie intégrante de la mise en oeuvre du programme de lutte continue pour la paix et la coopération internationale, pour la liberté et l'indépendance des peuples que proclamait le vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Son objectif, comme l'a déclaré Léonid Brejnev, est "de réduire plus encore le danger de guerre et de créer des conditions favorables aux progrès dans la voie du désarmement". L'Union soviétique ne propose pas seulement de souligner l'importance du principe du non-recours à la force tel qu'il est contenu dans la Charte des Nations Unies et des nombreux traités bilatéraux et multilatéraux, mais aussi d'en faire une loi effective de la vie internationale d'aujourd'hui. L'importance d'un tel traité est rehaussée par le fait que ses participants doivent s'engager à s'abstenir de l'emploi de tous types d'armes, y compris les armes nucléaires, pour le règlement de différends entre eux, prévenant ainsi de manière efficace le déclenchement d'une guerre thermonucléaire.

22. La conclusion d'un traité universel sur le non-recours à la force dans les relations internationales représenterait un apport constructif et efficace à la lutte que mènent les peuples pour préserver l'humanité du fléau de la guerre. Il ne s'agit pas d'une mesure de nature régionale, limitée, mais d'une vaste action, à l'échelle du globe.

23. Bien entendu, la renonciation à l'emploi de la force dans les relations internationales ne saurait en aucune manière limiter le droit des Etats à la défense légitime individuelle ou collective contre l'agression, et à l'élimination des conséquences de l'agression, comme le prévoit l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. De même, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], leur droit de lutter pour la liberté et l'indépendance nationales par tous les moyens en leur pouvoir, reste intact. Par conséquent, tous ceux qui rejettent la politique d'agression, qui s'opposent à la répression de la lutte des peuples pour la liberté et l'indépendance par la force, se doivent d'appuyer cette proposition si importante pour le renforcement de la paix internationale. La persistance de la course aux armements entrave le renforcement de la sécurité internationale, contribue à créer de nouveaux foyers de guerre et retarde l'élimination des conflits armés.

24. Une situation explosive persiste au Moyen-Orient où la solution de ce problème, fondée sur les résolutions connues du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, est retardée par la persistance de la politique expansionniste d'Israël. Israël et les forces qui le soutiennent s'efforcent de semer la discorde parmi les Etats arabes et affaiblir le front anti-impérialiste. Il ne pourra y avoir de paix véritable dans cette région tant qu'Israël persistera dans son agression et tant que les Palestiniens seront privés de leur patrie. Les conséquences néfastes de cette situation sont diverses, comme le confirment les tragiques événements du Liban. La situation dans cette région confirme une fois de plus qu'il est impossible de régler partiellement le conflit du Moyen-Orient. La solution doit être multiple, recherchée au sein du mécanisme spécialement créé à cette fin, à savoir la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

25. Les intérêts de la paix dans la région méditerranéenne exigent que soit maintenu le statut de Chypre en tant qu'Etat unifié, indépendant, souverain et non aligné, ainsi que la mise en oeuvre immédiate et totale des décisions des Nations Unies concernant Chypre. Une conférence internationale représentative sur Chypre dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies constituerait la meilleure instance pour régler le problème de Chypre.

26. Nous réclamons la mise en oeuvre de la résolution adoptée à la trentième session de l'Assemblée générale sur la création de conditions favorables qui permettraient de transformer l'armistice en une paix durable en Corée et d'accélérer la réunification indépendante et pacifique du pays [résolution 3390 (XXX)].

27. A cette fin, il est indispensable de retirer toutes les troupes étrangères du territoire de la Corée du Sud, créant ainsi les conditions propres à une réunification pacifique et démocratique du pays sans aucune ingérence étrangère.

28. La cause de la liberté et de l'indépendance en Afrique se heurte sans cesse à l'opposition des régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud. Les Nations Unies ont plus d'une fois déjà condamné de manière très ferme les régimes de discrimination raciale et d'*apartheid*, et seul le soutien politique, économique et militaire à ces régimes de la part des grandes puissances occidentales leur permet pendant quelque temps d'éviter un effondrement total. On ne peut manquer de ressentir de l'appréhension devant les efforts qui se sont depuis quelque temps multipliés de la part des protecteurs de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud en vue de préserver ces régimes racistes d'une défaite inévitable et de saper, au moyen de procédés divers, la lutte légitime de libération nationale des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de la population autochtone d'Afrique du Sud pour la liberté et l'indépendance. On peut être convaincu que les gouvernements et les peuples africains apprécieront les "efforts" de cette nature à leur juste valeur.

29. Les peuples opprimés de l'Afrique australe exigent que l'indépendance leur soit accordée immédiatement. Tout retard représente une tentative des colonialistes pour préserver leurs positions et trouver de nouvelles formes d'oppression coloniale.

30. Nous sommes convaincus que le jour est proche où les représentants authentiques du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud viendront occuper leur place parmi nous dans cette enceinte.

31. Le racisme de Salisbury et l'*apartheid* d'Afrique du Sud ne sont que quelques exemples de la preuve que, dans les pays où sévissent l'exploitation et l'oppression, la violation des droits de l'homme est institutionnalisée en politique d'Etat.

32. La République socialiste soviétique d'Ukraine, inspirée par les idées immortelles de Lénine sur la libération des peuples de l'oppression sociale et coloniale, part du fait que la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme devrait tendre avant tout à lutter contre les violations massives et brutales des droits et des libertés de l'homme qui sont le résultat d'une politique de colonialisme, de racisme, d'*apartheid* et de fascisme.

33. L'indignation et la condamnation de tous les hommes de bonne foi du monde se font entendre contre les agissements de la sanglante junte du Chili. Les Nations Unies doivent demander que cessent les violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés au Chili; obtenir qu'il soit mis fin au traitement cruel des patriotes chiliens et assurer la remise en liberté immédiate de Luis Corvalán et des autres démocrates qui languissent dans les cachots de la junte.

34. La lutte pour la paix et l'élimination des foyers de tension internationale, l'établissement de relations normales entre Etats, de même que l'élimination du colonialisme et de toutes les manifestations de discrimination raciale, sont donc les conditions préalables les plus importantes pour assurer le respect des droits et des libertés de l'homme.

35. C'est précisément la lutte contre les violations les plus grossières des droits de l'homme au Chili, en Afrique du

Sud, dans les terres arabes occupées par Israël, qui constitue un moyen essentiel d'intensifier la coopération entre Etats pour favoriser le respect des droits de l'homme et leur observation. Les peuples du monde doivent faire tous leurs efforts pour que tous et partout aient la possibilité de vivre à l'abri de la pauvreté et du chômage, pour que tous aient des droits garantis au travail, à l'éducation, à la protection contre l'exploitation, la discrimination raciale et l'oppression, et pour que tous aient la possibilité de profiter des bienfaits de la révolution et du progrès scientifique et technique.

36. En Ukraine, où toutes les activités du parti communiste et de l'Etat sont marquées par le désir d'assurer le bien-être et le développement libre et harmonieux de tous les membres de notre société, nous comprenons fort bien et apprécions les efforts des Etats qui s'efforcent avec sincérité et constance de garantir véritablement les droits de l'homme et de participer à la coopération internationale dans ce domaine.

37. Cependant, nous ne pouvons manquer de condamner les tentatives de certains milieux des pays occidentaux qui se servent des nobles slogans de la protection des droits de l'homme pour masquer des violations flagrantes et continues de ces droits dans leurs propres pays, diffamer le socialisme, s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats, saper les mouvements de libération nationale des peuples et jeter le discrédit sur la politique de coexistence pacifique et de détente.

38. Semblable spéculation sur le problème de la garantie des droits de l'homme est totalement inacceptable et devrait être exclue des Nations Unies.

39. Les changements qui se produisent actuellement dans les relations politiques entre Etats, grâce au relâchement des tensions internationales, exercent également une influence favorable sur tout l'ensemble des liens économiques, facilitant ainsi la recherche de moyens plus efficaces pour résoudre le problème le plus urgent de notre temps, à savoir le rejet inconditionnel et définitif des méthodes de politique impérialiste dans les relations économiques internationales.

40. Une conséquence directe de ces modifications politiques est l'attention croissante que les Nations Unies accordent aux problèmes sociaux et économiques des pays en développement, qui connaissent des difficultés graves dues à la politique persistante de néo-colonialisme et aux crises persistantes des économies capitalistes.

41. Les décisions progressistes prises aux sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] ont marqué le début de cette révision radicale de tout le système des relations économiques internationales injustes hérité du passé et qui perpétue l'inégalité et l'exploitation des pays en développement. Il convient de noter que dans ces documents s'exprime en fait un vote de "non-confiance" quant à la capacité du capitalisme à assurer le développement des jeunes Etats. Ces documents ont reflété un désenchantement croissant des pays en développement à l'égard du capitalisme en tant que système qui déjoue les efforts qu'ils

déploient pour mettre fin à leur état de dépendance et à leur retard économique.

42. Aujourd'hui, dans ces pays, plus que jamais auparavant, le problème de l'accélération du progrès social et économique se trouve étroitement lié au choix des voies de développement.

43. A cet égard, il convient de noter les tentatives qui se sont récemment multipliées, lors de forums internationaux, de la part des représentants de certains pays pour vanter le système de développement capitaliste et prouver que seule une "économie de marché" est capable de surmonter les difficultés que rencontre le tiers monde. On entend parler d'"interdépendance" des Etats capitalistes avancés et des pays en développement, et on colporte les noms d'association entre "partenaires" et de "dialogue significatif". Nous avons entendu des sons de cloche semblables récemment dans cette salle, et précisément dans les déclarations des représentants dont les pays sont les plus critiqués en raison de leur exploitation néo-colonialiste des pays en développement. Le sens des interventions de cette nature est que les pays en développement doivent chercher à résoudre leurs problèmes en conjuguant leurs efforts avec ceux des entreprises privées et des monopoles internationaux. On voit tout aussi clairement l'objectif final de cette association entre "partenaires" : il s'agit de maintenir les pays en développement dans le cadre de l'économie capitaliste mondiale à l'état d'"associés minoritaires", mais en réalité de les exploiter en utilisant leurs ressources pour consolider les positions mondiales du capitalisme dans sa lutte contre le socialisme.

44. Il est bien évident que les recettes idéologiques du néo-colonialisme sont incompatibles avec les efforts des pays en développement vers une indépendance véritable et que l'utilisation et la mise en pratique de ces recettes ne feraient que mener à une renaissance des relations coloniales constituant un obstacle au progrès social et économique.

45. Etablissant un lien indissoluble entre la restructuration des relations économiques internationales et la lutte pour la détente internationale, nous prononçant pour le désarmement et une paix durable, nous souhaitons que s'élargissent et s'affirment les principes de l'égalité, de l'avantage mutuel, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, du respect de la souveraineté nationale en tant que condition du développement des liens économiques internationaux et de la coopération entre les Etats.

46. Un monde édifié sur ces principes sera indivisible. La création de ce monde est une condition préalable importante pour assurer le progrès de l'humanité qui garantit à chaque nation le droit de choisir librement, souverainement son destin, à l'abri de toute ingérence extérieure. La création d'un tel monde doit être l'objet des efforts entrepris par la trente et unième session de l'Assemblée générale.

47. M. CHAVAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : J'aimerais tout d'abord adresser au Président les félicitations chaleureuses de mon gouvernement à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Nous sommes très heureux que ce poste élevé ait été confié à son pays cette année et

que le choix se soit porté sur lui en particulier. C'est une marque de l'hommage que le monde rend à Sri Lanka et au rôle éminent qu'il joue à l'Organisation des Nations Unies. C'est également une façon de reconnaître la vaste expérience et le talent de M. Amerasinghe en matière de diplomatie de conférence. Nous sommes certains que le succès de la trente et unième session se trouve entre des mains sûres.

48. Je tiens également à dire combien nous avons apprécié le travail réalisé par son éminent prédécesseur, le Premier Ministre du Luxembourg, qui, dans des circonstances difficiles, a su garder un grand sens du devoir, de direction et d'objectivité.

49. La coutume veut que nous disions quelques mots à propos de notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui a toujours essayé de représenter l'Organisation des Nations Unies aussi fidèlement que possible. Il a réaffirmé sa foi en l'Organisation lorsque le besoin s'en est fait le plus sentir. Sa fidélité aux principes et aux buts de l'ONU a été démontrée en maintes occasions à l'heure où un homme de moindre stature aurait peut-être faibli. Nous lui souhaitons encore de nombreuses années de service dévoué à la cause des Nations Unies.

50. Nous sommes heureux de pouvoir souhaiter la bienvenue aux Seychelles, le plus jeune Membre de cette organisation. La réalisation de leur indépendance par des moyens constitutionnels pacifiques témoigne de la maturité de ce peuple et de ses dirigeants.

51. Il est regrettable que le Viet Nam et l'Angola n'aient pas encore été admis à l'Organisation des Nations Unies, malgré leurs droits parfaitement légitimes à en devenir membres. Les peuples de ces deux pays ont dû mener des luttes longues et éprouvantes pour conquérir leur indépendance nationale. Ayant acquis leur "droit de naissance", leurs gouvernements ont fait une demande d'admission à l'Organisation, prouvant ainsi de façon remarquable qu'ils sont convaincus que la meilleure garantie de leur indépendance et de leur futur développement c'est la qualité de membre de l'ONU qui la leur conférerait. Néanmoins, nos portes leur restent fermées pour des raisons qui ne sont guère convaincantes. Nous sommes certains par conséquent que les sentiments à cet égard évolueront. Nous réaffirmons être favorables à l'admission du Viet Nam et de l'Angola et nous comptons réellement qu'ils seront bientôt admis.

52. Un événement récent et important a été la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Colombo en août 1976. Elle a été la plus grande conférence de ce genre et a démontré que, malgré leur diversité, les pays non alignés sont unis dans leur lutte pour la liberté, l'égalité et la paix. Le fait que la plupart des Etats, lorsqu'ils accèdent à l'indépendance après la domination coloniale, se sont joints à la famille des pays non alignés est une preuve de la validité et de l'importance toujours réelles du non-alignement. Mon premier ministre, Mme Indira Gandhi, a déclaré à la Conférence de Colombo que, dans un monde en mutation rapide, le non-alignement reste un bastion solide qui délimite une zone sans cesse grandissante de paix, un abri protégeant des pressions extérieures et un catalyseur pour un nouvel ordre économique mondial fondé sur l'égalité et

la justice. Le Programme d'action pour la coopération économique, adopté par la Conférence de Colombo [A/31/197, annexe III], est une réalisation marquante et fournit une base à de nouvelles actions collectives.

53. L'Organisation des Nations Unies existe maintenant depuis 30 ans et elle a assisté à des changements spectaculaires dans le monde. Elle a survécu aux années de guerre froide et est entrée dans une période marquée par la détente entre les grandes puissances. Elle a réussi à endiguer des situations d'hostilité active et, ce faisant, a acquis une expérience utile dans les opérations de maintien de la paix. Le nombre de ses Membres a augmenté rapidement et l'Organisation est devenue le symbole de l'indépendance des pays qui se sont libérés eux-mêmes de la domination coloniale.

54. L'Organisation des Nations Unies représente une promesse de paix, d'égalité, de justice et de possibilités maximales offertes à tous les hommes. Lorsqu'on examine les résolutions adoptées par l'Organisation sur une très large gamme de questions, on constate qu'une discrète révolution s'est produite au cours des 20 dernières années; il s'agit d'une révolution dans le domaine des idées portant sur la qualité de la paix et la qualité de la vie pour tous à l'avenir.

55. D'une part, les Nations Unies ont essayé de faire face aux problèmes et aux controverses actuels. Parfois, ce sont là des questions qui pourraient être résolues en dehors des Nations Unies par les pays intéressés. Nous estimons que, si les Nations Unies doivent survivre et devenir une organisation de coopération, à même de faire face aux problèmes de l'avenir, elle ne doit pas être indûment surchargée de questions qui pourraient être résolues en dehors des Nations Unies conformément aux principes de la Charte. Après tout, le paragraphe 3 de l'Article 2 de la Charte stipule que les Membres de l'Organisation règlent leurs différends eux-mêmes par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.

56. Il est, par contre, d'autres types de questions qui touchent un nombre de pays et qui ont besoin de la "thérapeutique" des Nations Unies. D'après l'expérience acquise cependant en traitant de ces questions mêmes, nous voyons qu'en fin de compte il est nécessaire que les parties directement intéressées se rencontrent et négocient des solutions pratiques et raisonnables à leur avantage mutuel. Cela est aussi vrai de la question de Chypre que de la question de Corée ou toute autre question de ce genre. Nous tenons à attirer l'attention sur cette vérité essentielle, souvent oubliée dans les premières étapes de règlement de la plupart des problèmes. En conséquence, la crédibilité des Nations Unies se voit dans ces cas mise à rude épreuve.

57. Les questions qui constituent une menace directe et continue à la paix et à la sécurité internationales méritent de retenir notre attention à titre prioritaire. La situation au Moyen-Orient a été une source de profonde anxiété. Une autre guerre dans cette région nous affectera tous d'une façon ou d'une autre. Elle entraînera certainement les peuples de cette région dans des désastres d'une ampleur sans précédent. La poursuite de la guerre civile au Liban nous attriste profondément étant donné les énormes pertes en vies humaines et en biens matériels qui s'ensuivent. Cette

guerre a ajouté une nouvelle dimension à une situation déjà complexe.

58. Il n'y a aucun doute que la paix devra un jour s'établir dans cette partie troublée du monde. Les éléments essentiels pour un règlement de paix ont déjà été établis dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Dans des résolutions ultérieures, les Nations Unies ont reconnu les droits nationaux du peuple palestinien et affirmé l'importance vitale de l'exercice de ces droits pour le maintien de la paix dans cette région. La cause profonde du problème, bien sûr, est la persistance de l'occupation des terres et des territoires arabes par Israël. Il s'agit de trouver rapidement les moyens de mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité et de faire naître sans tarder, par une reprise rapide des travaux de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, un climat propice à leur mise en oeuvre.

59. Le processus de décolonisation a maintenu partout son élan, à l'exception de l'Afrique australe. Nous avons espéré qu'après le retrait du colonialisme portugais la domination de la minorité blanche dans les autres parties de l'Afrique australe céderait rapidement la place à un gouvernement par la majorité. Mais il semble que nos espoirs étaient fondés sur de fausses prémisses. Les mouvements de libération nationale sont acculés à la lutte armée. Il est particulièrement affligeant de constater que les peuples de l'Afrique australe devront encore consentir de nombreux sacrifices avant d'acquiescer leur liberté car, en fait, c'est aux Nations Unies qu'il revient d'épargner ces sacrifices en prenant des mesures coercitives.

60. Au Zimbabwe, il y a longtemps qu'un gouvernement par la majorité aurait dû être institué. La mise en place d'une constitution, de moyens de défense pour la minorité, doit certainement suivre la création d'un gouvernement par la majorité. Des efforts diplomatiques sont actuellement réalisés par les Etats africains les plus engagés et par d'autres pour résoudre le problème démocratiquement et pacifiquement par des négociations. Le régime de Ian Smith n'a certainement aucun fondement dans le droit ou dans la volonté du peuple et doit céder au gouvernement par la majorité, sans plus de retard, si l'on veut éviter de nouvelles effusions de sang. Le Royaume-Uni, dont la responsabilité juridique persiste, pourrait jouer un rôle utile dans les circonstances actuelles.

61. Il est nécessaire de nous rappeler que le territoire de la Namibie a un statut international et que la présence de l'Afrique du Sud dans ce territoire est illégale. Le défi ouvert lancé par l'Afrique du Sud à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies n'a pas reçu de réponse en termes effectifs. Presque tous les Membres de cette organisation conviennent qu'il faudrait prendre des mesures pour reprendre dans la pratique ce que les Nations Unies détiennent juridiquement en tutelle, à savoir le territoire de la Namibie et le destin de son peuple. Mais rien n'a été fait jusqu'à présent si ce n'est adopter des résolutions qui ne sont que des recommandations. Rien ne pourrait davantage nuire à la crédibilité des Nations Unies que le fait de ne pas assumer en pratique une responsabilité qui leur appartient en droit. Les implications de cette attitude devraient être clairement envisagées par les pays qui appuient la position juridique adoptée mais ne sont pas prêts à la mettre en oeuvre. Là

encore, la diplomatie semble s'efforcer de réunir les représentants du peuple de la Namibie pour qu'ils se mettent d'accord sur un processus menant à l'indépendance dans un délai relativement bref. Les Nations Unies ne peuvent se permettre d'échouer en ce qui concerne la Namibie car l'indépendance de celle-ci relève de la responsabilité juridique collective des Membres de l'Organisation.

62. L'infâme politique de l'*apartheid*, qui est le moyen employé par le régime minoritaire blanc de l'Afrique du Sud pour perpétuer sa domination, a été catégoriquement condamnée par presque tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cette politique, raciste quant à sa conception et enracinée dans l'esclavage, porte en elle les germes de sa propre destruction violente. Elle est une violation flagrante du concept de l'égalité des êtres humains, quelle que soit leur couleur ou leur race. Nous assistons déjà au début de sa fin et nous espérons qu'elle sera pacifique. Nous adressons aux victimes de l'oppression raciste à Soweto et à Capetown nos sentiments de soutien compatissants.

63. Nous espérons que les dirigeants blancs de l'Afrique du Sud, afin d'éviter de nouvelles pertes de vies et de biens, abandonneront la politique de l'*apartheid* et la remplaceront par une politique éclairée tournée vers l'avenir, qui permettra à toutes les personnes, quelle que soit leur race ou leur couleur, de vivre ensemble sur une base d'égalité complète. L'intention du Gouvernement sud-africain blanc d'octroyer une soi-disant indépendance au Transkei et de créer des bantoustans analogues n'est pas une solution; il s'agit tout simplement d'un corollaire de la politique d'*apartheid*, dont le but est de créer des régions noires satellites sans véritable indépendance. Loin d'éliminer la discrimination raciale, ce stratagème l'intensifiera et devrait être réprouvé par les Nations Unies.

64. Passant maintenant à quelques autres problèmes importants, j'aimerais mentionner que, alors que nous nous sommes félicités de l'état de détente existant dans les relations entre l'Est et l'Ouest, nous avons toujours souligné que les efforts pour consolider et intensifier la détente devraient répondre de façon positive aux inquiétudes et aux aspirations du reste du monde. Le meilleur moyen d'y parvenir serait de prendre des mesures de désarmement réel, de mettre en oeuvre des mesures concertées en vue d'instaurer un nouvel ordre économique rationnel équitable et d'assurer la non-ingérence dans les affaires internes des pays en développement. Ce n'est qu'ainsi que la détente pourra s'étendre à toutes les régions et acquérir suffisamment de vigueur pour instituer des relations de coopération mutuelle, avantageuses pour tous les Etats.

M. Amerasinghe (Sri Lanka) prend la présidence.

65. Le dilemme épouvantable que doit affronter aujourd'hui l'humanité est l'augmentation incroyable d'un pouvoir militaire énorme de la part de certains pays et leur incapacité apparente d'assurer une désescalade de la course aux armements. Ils semblent être, de façon étrange, obligés à courir de plus en plus vite afin de rester dans la même position d'égalité, mais le prix à payer pour ce faire serait d'environ 300 milliards de dollars des Etats-Unis par an à l'heure actuelle. Malgré le gaspillage astronomique que représentent ces vastes ressources consacrées à la réalisation d'un soi-disant équilibre des pouvoirs stratégiques ou à une

dissuasion mutuelle, la guerre reste une probabilité. Il est significatif à cet égard de constater que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a prévenu que toute crise régionale actuelle pourrait éclater en conflit plus vaste [11^e séance].

66. Le reste du monde ne peut rester insensible devant ces perspectives. Il semble peu probable que la réforme sociale et le développement économique dans les pays en développement marquent des progrès importants tant que les dépenses militaires mondiales continueront de croître au rythme actuel. Ma délégation a été à l'avant-garde des nations qui ont proposé toute une gamme de mesures de désarmement, et ceci depuis 1950, mais il est regrettable de voir que très peu de progrès ont été réalisés. Il est de plus en plus urgent qu'une conférence mondiale du désarmement se tienne. A titre de préparatif, il serait utile de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale qui serait consacrée exclusivement au désarmement. Si nous pouvons organiser des conférences mondiales sur l'espace, l'énergie atomique, l'environnement, les établissements humains, le commerce et le développement, etc., une conférence mondiale du désarmement est plus justifiée encore et correspond à un besoin plus pressant.

67. Plusieurs orateurs ont mentionné le problème de la non-prolifération des armes nucléaires. L'Inde a toujours appuyé les efforts visant à réaliser le désarmement nucléaire. Nous sommes surpris de constater que l'on essaie constamment de créer la confusion entre la question de la non-prolifération des armes nucléaires et le droit légitime de tous les Etats Membres d'entreprendre des programmes impliquant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous rejetons la thèse selon laquelle seules quelques nations devraient pouvoir tirer avantage de l'énergie nucléaire ou selon laquelle on ne peut faire confiance qu'à certains pays pour lancer et mettre en oeuvre de façon responsable des programmes dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

68. L'initiative de l'URSS qui a proposé un traité de non-recours à la force dans les relations internationales est une mesure positive et mérite un examen extrêmement attentif de la part de l'Assemblée générale. Il s'agit, en fait, d'une tentative visant à préciser le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, selon lequel les Membres de l'Organisation doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.

69. Une autre initiative de l'Union soviétique qui nous intéresse directement est la déclaration faite l'autre jour par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, selon laquelle son pays "n'a jamais eu l'intention... de construire des bases militaires dans l'océan Indien" [7^e séance, par. 185] et qu'il était disposé à rechercher, de concert avec d'autres puissances, les voies menant à la réduction, sur une base de réciprocité, des activités militaires des Etats non côtiers dans l'océan Indien et dans les régions immédiatement avoisinantes" [ibid., par 186]. Nous nous félicitons de cette déclaration et espérons qu'il y aura réciprocité de la part d'autres grandes puissances afin que des bases militaires étrangères telles que celle de Diego Garcia soient éliminées et que la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, formulée par l'Assemblée générale [résolution 2832 (XXVI)] puisse se vérifier dans les faits.

70. L'Inde attache une grande importance aux travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Si elle est parvenue à un consensus sur nombre de questions importantes, elle cherche encore à y parvenir sur les questions restées en suspens telles que le régime d'exploitation des fonds marins internationaux et de leurs ressources qui constituent le patrimoine commun de l'humanité. Les pays en développement qui ont souffert des effets de la domination coloniale et des opérations arbitraires d'un ordre économique injuste ne peuvent être privés de la part des vastes ressources des fonds marins qui leur revient légitimement, parce que des pays avancés dans le domaine technique exploitent ces ressources de façon unilatérale.

71. J'aimerais dire quelques mots à propos d'un problème qui récemment a affligé de nombreux pays et affecté la vie de tous les voyageurs. Il s'agit de l'odieuse pratique consistant à prendre comme otages des personnes innocentes pour des raisons politiques ou autres. Je suis sûr que cette pratique mérite d'être condamnée dans les termes les plus vigoureux par tous les Etats. Mais ce qui est plus important encore, c'est que nous devons tous faire quelque chose pour y mettre fin. L'initiative prise par la République fédérale d'Allemagne proposant une convention internationale contre la prise d'otages est une proposition tout à fait opportune [A/31/242]. Les termes de cette convention devraient être rédigés de façon à pouvoir bénéficier de l'appui le plus large possible.

72. Dans notre partie du monde, l'Inde a poursuivi une politique délibérée consistant à normaliser et à améliorer ses relations avec tous ses voisins. Nous avons l'intention de continuer à nous efforcer de développer des relations de bon voisinage avec tous les pays.

73. Le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a évoqué l'autre jour [8^e séance] le soi-disant différend concernant le Jammu-et-Cachemire, qui fait partie intégrante de l'Inde. Il a également mentionné les résolutions du Conseil de sécurité de 1948 et 1949. Ces résolutions n'ont pas été mises en oeuvre à l'époque parce que le Pakistan n'avait pas rempli certaines conditions préalables essentielles qui étaient stipulées dans ces résolutions. C'est pour cette raison que ces résolutions sont tombées en désuétude et ceci a été précisé à maintes reprises par le Conseil de sécurité. A notre avis, il n'est pas du tout réaliste maintenant de vouloir revenir à tout prix à ces résolutions. L'Accord de Simla du 2 juillet 1972, toutefois, fournit une base pratique et réaliste devant permettre de surmonter tous les obstacles qui empêchent l'Inde et le Pakistan d'entretenir des relations amicales et de coopération. La mise en oeuvre de cet accord a déjà permis dans une large mesure de normaliser les relations dans plusieurs domaines. Nous avons l'intention de nous en tenir à ce processus, car nous pensons qu'il peut conduire à la stabilité et à une paix durable dans le sous-continent.

74. Avec le Bangladesh, nous souhaitons développer sur une base d'égalité, des relations étroites et amicales et qui seraient avantageuses mutuellement. Malheureusement, le Bangladesh a décidé de saisir l'Assemblée générale de certaines allégations mal conçues concernant le partage équitable des eaux du Gange pendant la période la plus dure de la saison sèche qui se produit chaque année. Ma

délégation a exprimé ses vues concernant ces questions lorsque le problème de l'inclusion de cette question à l'ordre du jour s'est posé à l'Assemblée générale [4^e séance]. J'aimerais saisir cette occasion pour répéter que nous croyons que la discussion de cette question à l'Organisation des Nations Unies ne servira qu'à compliquer la situation et, en fait, gênera les négociations bilatérales.

75. J'aimerais maintenant parler de la lutte qui se poursuit aux Nations Unies en vue d'accorder un traitement équitable aux pays en développement, lutte qui en est déjà à sa deuxième décennie, sans qu'une promesse ou même un espoir de solution rapide n'apparaissent. Les griefs et les espoirs des pays en développement ont été clairement définis au cours de sessions précédentes de l'Assemblée générale et lors de nombreuses autres conférences. Il semble pourtant que nous continuions à convoquer une conférence après l'autre sans autre raison apparente que celle de répéter et de réaffirmer les résolutions précédentes. Les pays en développement se trouvent posséder l'indépendance politique alors qu'ils ont très peu de pouvoir dans le domaine économique dont ils ont hérité en raison de circonstances historiques. Ils sont aux prises avec des forces manipulées par les pays développés, avant tout selon leur propre intérêt. Une telle situation, très probablement, conduira à l'appauvrissement permanent des pays en développement alors que les pays développés continuent de prospérer aux dépens des autres. Cet état de choses est à la fois immoral et intolérable. Les décisions déjà adoptées et les mesures arrêtées au cours de conférences précédentes devraient être rapidement appliquées au moyen de négociations constructives.

76. L'endettement des pays en développement a dépassé 150 milliards de dollars des Etats-Unis avec les sommes remboursées qui augmentent chaque année. Les pays en développement se trouvent maintenant devant le dilemme suivant : soit ne pas rembourser leurs dettes, soit interrompre véritablement le processus de leur développement national. Ce problème ne pourra être résolu que si toute la communauté internationale établit des normes concertées permettant de soulager immédiatement les pays endettés par des mesures réalistes. Même une réduction de 5 p. 100 des budgets militaires des pays développés pourrait faciliter le transfert des ressources si nécessaires et donner à deux tiers de l'humanité de grandes possibilités de développement.

77. La survie de l'humanité dans sa splendide diversité dépend de la façon dont on saura assurer l'expansion planifiée de régions liées par des relations d'interdépendance équitables. Mon premier ministre, Mme Indira Gandhi, a fait remarquer récemment à la Conférence de Colombo des pays non alignés :

“La communauté des nations devrait, de concert et de façon pacifique, réaliser cette équation si difficile à réussir entre la production globale et la consommation globale, seule capable d'assurer une part équitable à chaque nation. Des remèdes disparates ne sauraient remplacer une réforme véritable. Nous avons besoin d'un plan global aux vastes perspectives qui mettrait en rapport les ressources et les besoins de l'homme et fournirait un système d'alerte rapide en cas de déséquilibre ou de désastre. Améliorer les termes de l'échange et les conditions

d'octroi des crédits, faciliter l'accès aux marchés et mieux évaluer les matières premières et les biens industriels, voilà autant de mesures essentielles pour assurer une plus grande équité dans la distribution des avantages."

78. Il nous faut, pour ce faire, établir une morale globale, un code de conduite et un ensemble de principes capables de régir cette interdépendance afin de soutenir le développement économique. Nous avons également besoin d'un type d'interdépendance entre les nations qui préserve leur souveraineté, dépasse les idéologies politiques, harmonise les actions des Etats à des fins communes, soutienne les faibles et empêche leur exploitation par les nations plus fortes, interdise les politiques qui consistent à traiter les voisins comme des mendiants et, au contraire, institue un partage égal des responsabilités dans les prises de décision.

79. La reconnaissance du caractère mutuel des intérêts en jeu et de la nécessité de remanier le système économique actuel sur une base plus équitable devrait influencer les attitudes des pays opulents de telle manière que leurs peuples soient prêts à favoriser, de façon positive et de bon gré, la réalisation des objectifs nationaux modestes des pays en développement. Malheureusement, la réaction des pays développés jusqu'à présent indique une certaine hésitation dans la volonté politique manifestée en vue de répondre, dans toute leur ampleur, aux défis qui se posent, et de tirer parti au maximum des possibilités qu'offre la situation actuelle; les lents progrès réalisés par la Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris, en témoignent. Peut-être, à l'origine de cette réaction insuffisante, y a-t-il la crainte d'un avenir inconnu ou une certaine réticence à diminuer une consommation de gaspillage.

80. Les pays développés doivent assurément se rendre compte qu'on ne peut figer le *statu quo* de dépendance entre pays développés et en développement. La situation actuelle doit inévitablement aboutir à un nouvel ordre d'interdépendance équitable et de profit mutuel. Des remèdes à court terme ne pourront permettre de faire face aux exigences à long terme de la situation actuelle. Pour ce qui est des pays en développement, ils devraient être prêts à sauvegarder leurs propres intérêts par un niveau élevé d'autonomie individuelle et collective ainsi que par une coopération mutuelle.

81. La force des pays en développement est bien sûr directement fonction de leur propre unité et de leur détermination. Ce n'est pas une force qui dépend uniquement du nombre. Que tous les pays soient conscients de former la masse des nations éprises de paix est plus important. Ils ne représentent pas seulement la majorité des Etats du monde mais la majorité de la population mondiale. Par conséquent, leurs aspirations prennent une signification particulière pour l'avenir de l'humanité car ils représentent le noyau de l'humanité qui souffre. Leur position collective devrait avoir des répercussions appropriées sur l'attitude des pays développés et de leurs peuples.

82. Alors que l'Organisation des Nations Unies entre dans la quatrième décennie de son existence, j'aimerais, pour conclure, rappeler les paroles de notre ancien premier ministre, M. Jawaharlal Nehru, qui a dit, le premier jour de notre indépendance : "On dit que la paix est indivisible; il en va de même pour la prospérité et il en va de même pour

les désastres dans un monde qui ne veut plus être divisé en fragments isolés."

83. M. MALILE (République populaire d'Albanie) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer les chaleureuses félicitations de la délégation albanaise pour votre élection au poste de Président de la trente et unième session de l'Assemblée générale.

84. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale, il s'est produit dans le monde beaucoup d'événements qui témoignent de l'aggravation et de l'approfondissement continus des contradictions et des affrontements entre les peuples des pays épris de liberté, d'une part, et l'impérialisme et la réaction, de l'autre.

85. Les peuples et les pays épris de liberté prennent conscience de plus en plus du fait que c'est seulement par leur lutte résolue qu'ils peuvent défendre leur liberté, leur indépendance et leurs droits souverains. Ils s'opposent toujours plus fermement à l'impérialisme, à l'hégémonie, au colonialisme et au néo-colonialisme. Dans diverses régions du monde, les peuples qui souffrent de l'exploitation impérialiste, de l'oppression colonialiste et de la discrimination raciale luttent pour leur libération nationale et sociale. La détermination des Etats souverains à renforcer leur indépendance politique et économique et à assurer leur développement libre et indépendant s'est encore accrue. Les pays en développement font entendre plus courageusement leur voix sur les problèmes importants de notre époque. On voit se renforcer la solidarité internationale à l'égard des peuples qui luttent pour leur liberté, des pays qui sont victimes de l'agression ou qui sont menacés par la politique d'hégémonie des deux superpuissances et les forces de la réaction.

86. Toutefois, en dépit des victoires importantes remportées par les peuples et les Etats souverains et des défaites successives essuyées par les puissances impérialistes et les autres forces réactionnaires, la situation dans le monde demeure toujours explosive et compliquée. De nombreux dangers menacent les peuples, la paix et la sécurité mondiales. Un certain nombre d'importants problèmes internationaux n'ont pas trouvé de solution. Il existe dans diverses régions des crises et des foyers de tension, et de nouveaux conflits viennent s'ajouter aux anciens. De nombreux peuples et pays sont encore victimes de la domination politique, économique et militaire étrangère, de l'exploitation impérialiste, colonialiste et néo-colonialiste, d'une discrimination raciale féroce et d'une ingérence brutale dans leurs affaires intérieures. La crise économique et financière qui sévit dans les pays capitalistes et les pays dominés par la nouvelle bourgeoisie révisionniste s'aggrave sans cesse. Le fardeau de cette crise pèse toujours plus lourdement non seulement sur le dos des masses travailleuses des pays directement touchés, mais aussi sur de nombreux autres pays, surtout sur les pays en développement. L'approfondissement de cette crise s'accompagne d'une aggravation continue des contradictions politiques, économiques et militaires à l'échelle internationale et risque sérieusement de déclencher des guerres d'agression et de grandes conflagrations.

87. La source principale de tous les dangers qui menacent les peuples, de la tension et de l'insécurité qui existent dans

le monde est la politique agressive d'hégémonie que suivent les impérialistes américains et les sociaux-impérialistes soviétiques. L'évolution des événements, la situation compliquée en Europe et au Moyen-Orient, la tragédie du Liban, les crimes perpétrés contre le peuple palestinien, la situation tendue à Chypre et l'accroissement de la tension en Méditerranée, les conflits et les querelles en Afrique et dans d'autres régions du monde, tout cela atteste que les deux superpuissances impérialistes intensifient sans cesse leur rivalité, leurs marchandages et leurs combinaisons pour dominer le monde, préserver et étendre leurs zones d'influence, et pour mettre sous leur contrôle et sous leur tutelle les Etats souverains. Les Etats-Unis et l'URSS s'efforcent de camoufler leur politique de guerre et d'agression et leurs méthodes de violence et de chantage en faisant grand bruit autour de la "détente", de leurs "bonnes intentions" et de leurs "efforts" pour contribuer au règlement des problèmes mondiaux et à l'instauration de la paix et de la sécurité générales. Les deux superpuissances parlent beaucoup de désarmement, de réduction des forces militaires; elles mènent grand tapage autour de la farce que constituent les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques, des entretiens de Vienne et de toutes sortes d'autres propositions de conférences et de réunions internationales consacrées à ces problèmes et, en même temps, elles poursuivent obstinément la course effrénée aux armements, accroissent leurs arsenaux, perfectionnent toutes sortes d'armes, gonflent à outrance leurs budgets de guerre et couvrent le globe de leurs flottes navales et aériennes, de leurs bases militaires et de leurs troupes. Les Etats-Unis et l'URSS sont devenus les plus gros marchands d'armes qu'a connus l'histoire. Ils vendent des quantités colossales d'armes pour sucer aussi, par cette voie, le sang des peuples, et inciter les autres pays à se faire la guerre et, d'autre part, ils produisent sans arrêt pour eux-mêmes des armes nouvelles et modernes afin de conserver leur supériorité dans le domaine des armements et de mettre en oeuvre leur politique d'agression et d'hégémonie.

88. Il n'est pas de continent ni de zone dans le monde où les deux superpuissances ne fassent pas sentir leur présence; il n'est pas de conflit ni de troubles auxquels elles ne soient pas mêlées; il n'est pas de problème international important où elles ne s'efforcent pas de jouer le rôle d'arbitre et d'imposer leur volonté.

89. Des tas de belles phrases ont été consacrées aux résultats de la conférence sur la prétendue sécurité européenne, et ce, en dépit des hésitations et du scepticisme de nombreux pays participants. Ces résultats ont été considérés comme "le début d'une nouvelle époque de paix en Europe". La vie a démontré que le premier anniversaire de cette conférence s'est conclu sans gloire. Comme on devait s'y attendre, ce qui avait été scellé à cette conférence est demeuré seulement sur le papier. Rien n'a été effectivement mis en oeuvre, ni ne sera appliqué, car tout y avait été tramé en dehors de la réalité européenne.

90. En Europe, après Helsinki, les dangers menaçant l'indépendance nationale et la sécurité des peuples européens, loin de diminuer, ont, au contraire, augmenté. L'insécurité s'est encore accrue. Les bases militaires des deux superpuissances — les blocs militaires agressifs de l'OTAN et du Pacte de Varsovie — sont demeurées intactes.

Chacune des deux superpuissances, sous le couvert de la nécessité de se défendre l'une contre l'autre et du maintien de l'équilibre, a redoublé d'efforts pour s'assurer de nouvelles bases et renforcer son bloc agressif tout en s'efforçant d'y engager d'autres Etats. Les manoeuvres militaires de l'OTAN et du Pacte de Varsovie sont devenues plus fréquentes et plus menaçantes. Les manoeuvres militaires des puissances impérialistes ont toujours été le prélude d'agressions. C'est une pure illusion, lourde d'ailleurs de conséquences graves, que de penser et de croire qu'il suffit d'appliquer les décisions d'Helsinki sur l'annonce préalable de ces manoeuvres et l'envoi d'observateurs, tantôt de l'une tantôt de l'autre partie, pour que leur danger diminue et que soit écartée toute possibilité de guerre et d'agression.

91. Il est superflu de nous étendre sur cette vérité indéniable, à savoir que le bruit démagogique répandu par les deux superpuissances sur la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe n'est rien d'autre qu'une tentative de soumettre les peuples européens, d'endormir leur vigilance et de se créer de plus grandes possibilités pour faire la loi en Europe. Avant même que l'encre des documents signés à Helsinki n'eût bien séché, les deux superpuissances avaient à nouveau proclamé leurs doctrines réactionnaires du partage de l'Europe en zones d'influence.

92. L'attitude de la République populaire d'Albanie à propos de la question de la sécurité européenne est bien connue. La délégation albanaise tient à souligner une nouvelle fois que la paix et la sécurité véritables en Europe ne peuvent se réaliser sans que des mesures efficaces soient prises pour liquider les dangers que créent aux peuples européens la politique agressive des deux superpuissances et pour modifier la situation existante dans ce continent. En premier lieu, cela exige la liquidation des blocs agressifs de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, le retrait des troupes américaines et soviétiques des territoires des pays européens, le démantèlement de toutes les bases militaires des deux superpuissances, l'interdiction de leurs manoeuvres militaires à proximité des frontières de pays européens souverains et le départ des flottes de guerre de la Méditerranée. Toute illusion sur la valeur des décisions qui ont été approuvées à Helsinki, loin de servir la cause de la paix et de la sécurité européennes, sera mise à profit par les deux superpuissances au détriment des intérêts vitaux des peuples d'Europe.

93. Les deux superpuissances et d'autres forces réactionnaires cherchent aussi à exploiter le bruit fait autour de la prétendue détente et de la Conférence de la sécurité européenne en vue de faire oublier une série de questions qui attendent leur solution depuis la fin de la seconde guerre mondiale et de dénier aux peuples européens le droit de demander le règlement de ces questions.

94. La République fédérale d'Allemagne, entre autres, cherche à tirer avantage de cette situation. Mettant à profit la rivalité des Etats-Unis et de l'URSS, elle s'efforce de s'affirmer comme une puissance de premier ordre en Europe. L'appui et l'encouragement incessants des Etats-Unis et les concessions réitérées de l'Union soviétique sociale-impérialiste ont servi à stimuler les tendances revanchardes en République fédérale d'Allemagne. Les gouvernements successifs de ce pays ont intensifié d'année en

année leurs efforts pour faire entrer dans l'histoire la République fédérale d'Allemagne, sans qu'elle se soit acquittée des obligations qui lui incombent en tant que pays vaincu de la seconde guerre mondiale, après l'écrasement du nazisme hitlérien par les peuples de la coalition antifasciste.

95. Le Gouvernement albanais a, à plusieurs reprises et dans de nombreux documents, défini clairement ses points de vue sur cette question et les a également exposés à cette assemblée, il y a trois ans lors de l'admission des deux Etats allemands à l'Organisation des Nations Unies³. La délégation albanaise estime nécessaire de souligner encore une fois que la République fédérale d'Allemagne a de grandes obligations et de grosses dettes envers le peuple albanais pour les innombrables crimes barbares, les immenses dommages et dévastations dont les occupants nazis allemands se sont rendus coupables en Albanie au cours de la seconde guerre mondiale.

96. Récemment, le Gouvernement de la République populaire d'Albanie a renouvelé à la République fédérale d'Allemagne sa demande de réparations de guerre. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, loin d'avoir pris jusqu'à ce jour la moindre mesure pour satisfaire les droits de la République populaire d'Albanie concernant les réparations de guerre, s'est au contraire efforcé, en invoquant des justifications dénuées de tout fondement, de lui dénier ces droits. C'est là une attitude hostile qu'il a adoptée à l'égard de notre peuple, ce qui ne peut que raviver la mémoire des cruautés et des massacres perpétrés par les nazis allemands en Albanie au cours de la seconde guerre mondiale. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, en poursuivant dans cette voie, ne fait qu'assumer une responsabilité encore plus lourde.

97. La République populaire d'Albanie ne renoncera jamais à ses revendications légitimes, indéniables et imprescriptibles. Sous aucun prétexte, la République fédérale d'Allemagne ne pourra se dérober à sa responsabilité et se libérer des obligations qui lui incombent. La délégation albanaise déclare que la seule voie juste et acceptable pour le règlement de ce problème est que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne reconsidère son attitude et commence à verser au plus tôt à l'Albanie les réparations qui lui reviennent.

98. L'accroissement sensible de la rivalité entre les Etats-Unis et l'URSS pour l'expansion et l'hégémonie en Méditerranée rend la situation toujours plus tendue dans cette région du monde. Cette année, les deux superpuissances ont renforcé dans une mesure sans précédent leurs flottes de guerre avec de nouveaux porte-avions et croiseurs, avec des sous-marins nucléaires et de nombreux et importants navires de débarquement. Les mouvements provocants et menaçants de ces flottes dans chaque coin de la Méditerranée témoignent de la politique de force et de chantage que pratiquent les deux superpuissances pour effrayer et mettre à genoux les peuples et les pays méditerranéens. Des amiraux et des hauts-gradés des deux superpuissances effectuent des visites successives dans certains pays méditerranéens. Les navires de guerre américains et soviétiques, sous le couvert de visites amicales, entrent et sortent sans

arrêt dans certains ports méditerranéens et s'efforcent d'y mouiller le plus longtemps possible dans le but de faire pratiquement de ces ports des bases permanentes de mouillage et de ravitaillement. Aujourd'hui, il n'y a pas lieu de se faire la moindre illusion quant aux raisons et aux desseins de la présence des flottes des deux superpuissances dans les eaux et les ports méditerranéens. Les mesures justes prises cette année par le Gouvernement égyptien, qui a chassé des ports d'Egypte les vaisseaux de guerre des sociaux-impérialistes soviétiques, confirment une fois de plus que les flottes de guerre des deux superpuissances, même lorsqu'elles arrivent dans un pays, soi-disant pour lui venir en aide et dans des desseins amicaux, constituent un danger constant pour la liberté et l'indépendance du pays où elles se trouvent et des pays voisins.

99. La Méditerranée appartient aux pays méditerranéens et les peuples de ces pays aspirent à en faire une zone de paix et de tranquillité. Le Gouvernement albanais a déclaré publiquement son point de vue selon lequel, pour atteindre ce but, il est nécessaire que chaque pays méditerranéen s'oppose résolument à la politique agressive des Etats-Unis et de l'Union soviétique; il faut que les pays où ces deux superpuissances ont installé leurs bases militaires les liquident et qu'il ne soit accordé aucune facilité portuaire aux flottes américaines et soviétiques. Le camarade Enver Hoxha, dirigeant du peuple albanais, a dit :

“Aucun prétexte n'est valable quand on permet aux flottes des deux superpuissances non seulement d'avoir des bases permanentes, mais encore de mouiller, de procéder à des réparations et de se ravitailler. Cela est très dangereux, aussi bien pour le pays qui fait de pareilles concessions que pour ses voisins. Nous ne saurions être d'accord avec quiconque sur ces pratiques.”

Les visites des navires de guerre américains et soviétiques dans les ports de la Méditerranée n'ont rien d'amical. C'est là tout simplement une manifestation de la politique des canonnières. De quelle amitié pourrait-il s'agir quand le prétendu ami vient chez vous armé jusqu'aux dents, avec des canons et des armes prêtes à cracher le fer et le feu ?

100. Dans la péninsule balkanique non plus la situation est loin d'être tranquille. Et il en est ainsi principalement par suite de la politique d'hégémonie pratiquée par les Etats-Unis et l'URSS dans cette zone. Ils s'efforcent d'intervenir dans les affaires intérieures des Balkans, de susciter des conflits et d'inciter les peuples de cette zone les uns contre les autres. Une telle situation ne peut que susciter des inquiétudes légitimes chez les peuples balkaniques. Les intérêts supérieurs et les hautes aspirations de ces peuples, qui veulent vivre libres, souverains et en paix et désirent entretenir des relations amicales entre eux, exigent que l'on s'oppose fermement à toute intervention dans leurs affaires intérieures de la part des deux superpuissances auxquelles il ne faut permettre en aucune manière de troubler les eaux dans les Balkans et d'utiliser un pays balkanique comme instrument et comme tête de pont pour leurs plans et leurs menées agressives.

101. La République populaire d'Albanie, qui suit fidèlement et avec esprit de suite une politique de bon voisinage avec les pays qui lui sont proches, n'a pas ménagé ses efforts pour contribuer à la paix et à la stabilité véritables dans les

³ *Ibid.*, vingt-huitième session, Séances plénières, 2119^e séance.

Balkans. Elle a montré de manière concrète qu'elle n'a pas permis et ne permettra jamais que les peuples des pays voisins et les autres peuples des Balkans subissent le moindre tort à travers son propre territoire.

102. Le Gouvernement de la République populaire d'Albanie apprécie tout désir sincère visant à une compréhension et une coopération balkaniques véritables et, se fondant sur la situation réelle existant dans les Balkans, il a exprimé ouvertement ses opinions sur la voie à suivre pour arriver à cette compréhension et à cette coopération. Il s'en tient au point de vue selon lequel, actuellement, c'est à travers le développement des relations entre les pays balkaniques par la voie bilatérale et dans un esprit de bon voisinage que l'on peut répondre le mieux aux aspirations des peuples de la péninsule.

103. Le juste règlement du problème de Chypre revêt une importance particulière pour la paix et la stabilité dans les Balkans et dans les zones environnantes. Le Gouvernement albanais s'est toujours prononcé en faveur de l'existence de l'Etat libre et indépendant de Chypre, du respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale et du règlement du problème de Chypre par les deux communautés de l'île dans une harmonie et une compréhension mutuelles. Nous dénonçons toute intervention des puissances impérialistes dans les affaires intérieures de Chypre et les plans et intrigues des Etats-Unis et de l'URSS pour exploiter la question chypriote aux fins de leur politique d'hégémonie.

104. Les événements qui se sont produits au cours de cette année au Moyen-Orient ont eu pour effet d'aggraver et de compliquer encore davantage la situation explosive et dangereuse créée dans cette zone en raison de la poursuite de l'agression impérialiste-sioniste contre les peuples arabes. Ces événements confirment une nouvelle fois que les deux superpuissances et les sionistes israéliens n'ont jamais renoncé et ne renonceront jamais à leurs plans hostiles à l'encontre des pays arabes. A présent, on voit encore plus clairement que la diplomatie américaine du "règlement pas à pas" du problème du Moyen-Orient, le tapage démagogique des sociaux-impérialistes soviétiques sur la convocation de la Conférence de Genève, les sourires et les promesses hypocrites d'amitié et d'aide de la part des deux superpuissances aux pays arabes, n'ont été rien d'autre qu'un rideau de fumée pour couvrir leur rivalité au Moyen-Orient, leurs efforts pour miner leurs positions respectives, pour tramer des complots et des intrigues contre les peuples arabes.

105. L'exemple le plus clair des conséquences néfastes de ces agissements nous est fourni aujourd'hui par les événements tragiques du Liban. La guerre fratricide qui depuis plusieurs mois fait rage au Liban et qui cause de nombreuses victimes humaines et d'incalculables dommages matériels n'est pas le résultat des conditions politiques et sociales spécifiques de ce pays, mais c'est l'oeuvre des deux superpuissances impérialistes et d'Israël. Ils ont provoqué et attisent le conflit armé au Liban afin de détruire le mouvement de libération du peuple palestinien et de liquider la question palestinienne, de diviser les peuples arabes, de les soulever les uns contre les autres pour les empêcher d'unir leurs forces sur le front principal de guerre qu'ils mènent pour libérer les territoires occupés par les sionistes israéliens et chasser les deux superpuissances du

Moyen-Orient. Les sionistes israéliens se frottent les mains de voir les camps des Palestiniens, les villes et les villages du Liban devenir des champs de bataille pour les combattants arabes. Avec l'arrogance qui les caractérise, ils ne manquent pas non plus de menacer les peuples arabes de nouvelles agressions, voire d'entreprendre des actes d'agression et de terrorisme jusqu'au coeur de l'Afrique, à des milliers de kilomètres de distance.

106. Ce n'est pas la première fois que le peuple palestinien devient l'objet d'odieuses attaques et machinations de la part de ses ennemis impérialistes, sionistes et de la réaction arabe, qui veulent lui nier ses droits, le laisser à jamais sans terre ni patrie. Mais le peuple palestinien tient tête aux difficultés qui lui sont créées et il ne permettra pas d'être détourné de la voie de la lutte pour ses droits, et n'acceptera pas non plus de tomber dans les pièges qu'on lui tend. La juste cause du peuple palestinien est appuyée et soutenue par tous les peuples épris de liberté du monde entier qui condamnent ceux qui cherchent à le soumettre par les armes ou à lui planter un poignard dans le dos.

107. En même temps qu'elles attisent le feu au Liban, les deux superpuissances impérialistes intensifient aussi leurs efforts pour susciter d'autres conflits et contradictions entre les Etats arabes, pour créer des difficultés et des troubles intérieurs, tantôt dans un pays et tantôt dans un autre, selon leur devise préférée : "diviser pour régner".

108. Face à tous ces dangers, les peuples arabes se rendent compte encore plus clairement de la nécessité de renforcer leur unité et de combattre avec résolution pour le rétablissement de leurs droits nationaux. Le peuple albanais appuie puissamment, comme il l'a toujours fait, la juste lutte des peuples arabes frères et il condamne la poursuite de l'agression impérialiste-sioniste contre ces peuples ainsi que toute l'activité hostile et les complots ourdis contre le peuple palestinien.

109. L'année 1976 marque aussi l'intensification de la rivalité des deux superpuissances en Afrique. Leurs interventions dans les affaires intérieures des Etats souverains d'Afrique, leurs intrigues pour semer le germe de la discorde et pour saper l'unité africaine ont eu pour conséquence la création d'un certain nombre de conflits et de foyers de tension. Elles s'efforcent de couvrir ces agissements d'un tapage démagogique et de promesses retentissantes. Les hauts fonctionnaires de l'administration américaine, qui parcourent l'Afrique dans tous les sens et qui se préparent à mettre en oeuvre dans cette région également leur diplomatie de triste renom des "règlements pas à pas", jurent que les Etats-Unis feront soi-disant pression sur les régimes racistes de Salisbury et de Pretoria. Mais l'on sait bien que ce sont les défenseurs les plus zélés de ces régimes racistes et les ennemis de la lutte de libération que mènent les peuples de Namibie, d'Azanie et du Zimbabwe contre la discrimination raciale et l'*apartheid*, contre le colonialisme et le néo-colonialisme. De leur côté, les sociaux-impérialistes soviétiques ne manquent pas de se poser en "alliés naturels" des mouvements de libération et des pays africains indépendants et de promettre des "aides", d'offrir des "conseillers" et des "spécialistes" pour pénétrer politiquement, économiquement voire militairement dans le plus grand nombre possible de pays africains.

110. Les peuples africains, de par leur longue expérience, leur longue lutte pour la liberté et l'indépendance contre l'impérialisme et le colonialisme, savent où mènent les flatteries et les promesses des puissances impérialistes et ils ont eu bien des occasions pour comprendre les desseins néo-colonialistes des superpuissances sur le continent africain. Le peuple albanais et son gouvernement saluent et soutiennent la lutte de libération des peuples du Zimbabwe, d'Azanie et de Namibie. Ils sont convaincus que les peuples et les Etats souverains d'Afrique, en combattant avec résolution contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et le racisme, défendront leurs intérêts nationaux et qu'ils résoudreont les problèmes qui préoccupent leur continent.

111. La péninsule coréenne a été et demeure un foyer de tension et de danger pour la paix et la stabilité en Extrême-Orient, en raison de la politique agressive que les impérialistes américains suivent depuis longtemps à l'encontre du peuple coréen, du maintien des troupes américaines d'occupation en Corée du Sud, ainsi que des provocations et des actions réitérées et bellicistes auxquelles les Etats-Unis et leurs fantoches de Séoul se livrent contre la République populaire démocratique de Corée. Les Etats-Unis, contrairement à la volonté et aux aspirations légitimes du peuple coréen, continuent de saper le juste règlement du problème coréen; ils mettent tout en oeuvre pour empêcher la réunification de la nation coréenne en un seul Etat et pour réaliser leur complot des "deux Corées".

112. Le peuple albanais et son gouvernement dénoncent la politique agressive de l'impérialisme américain contre le peuple coréen et ses provocations contre la République populaire démocratique de Corée. Ils appuient la juste demande du peuple coréen pour le départ des troupes américaines de Corée du Sud et pour la dissolution du prétendu commandement des Nations Unies en Corée et le droit du peuple coréen à la réunification indépendante du pays loin de toute ingérence étrangère.

113. Le peuple albanais salue les succès obtenus par les peuples et les pays en développement dans leur lutte pour mettre fin au pillage et à l'exploitation de la part des deux superpuissances et des autres puissances impérialistes. Il soutient les justes demandes de ces pays pour voir modifier le système d'exploitation existant dans les relations économiques et commerciales internationales, leurs efforts pour renforcer leur indépendance politique et économique et les mesures qu'ils prennent pour rétablir leur propre contrôle et leur souveraineté nationale sur leurs richesses et ressources naturelles au profit de leur développement libre et indépendant. Naturellement, les puissances impérialistes ne s'accommodent pas facilement et de bon gré des revendications des pays en développement. Le temps a montré qu'elles continuent avec obstination à saboter la lutte et les efforts de ces pays et que, combinant les méthodes de pression et de chantage avec les offres d'aide et de crédits, elles s'efforcent de préserver leurs positions de pillards et d'exploiteurs dans le monde. Mais les peuples sont décidés à poursuivre leur juste lutte contre l'oppression et l'exploitation impérialiste et à renforcer toujours davantage leur collaboration, leur unité et leur solidarité mutuelles. La juste lutte des peuples et des Etats souverains démocratiques et progressistes pour la défense de la liberté, de l'indépendance et de la souveraineté nationale est sincè-

rement soutenue par la République populaire de Chine, ce puissant Etat socialiste qui combat résolument la politique agressive d'hégémonie des deux superpuissances impérialistes et la réaction.

114. L'année 1976 est une année remplie d'événements ayant une grande portée politique, sociale et économique pour l'Albanie et le peuple albanais. Le septième Congrès du parti du travail d'Albanie, qui se tiendra en novembre prochain, et qui coïncidera avec la célébration d'un autre grand événement, le trente-cinquième anniversaire de la fondation du parti du travail d'Albanie, dressera le bilan des succès obtenus dans tous les domaines de l'édification socialiste en Albanie et ouvrira des perspectives encore plus grandes à l'avenir du peuple albanais.

115. La période du cinquième plan quinquennal allant de 1971 à 1975 a marqué un progrès important dans la voie de l'édification complète de la société socialiste en Albanie. De grands succès ont été obtenus dans le renforcement de la base matérielle et technique du socialisme, l'élévation constante du niveau matériel et culturel des masses travailleuses, et le renforcement de la défense du pays. Notre économie a été établie sur des bases saines et solides et elle ne connaît ni stagnation ni crises. Durant la période du cinquième plan quinquennal, le produit social, le revenu national, la production industrielle et agricole et les investissements ont augmenté à des rythmes deux à trois fois supérieurs au taux d'accroissement démographique. La production industrielle en 1975 a été supérieure de 52 p. 100 à celle de 1970, la production agricole de 33 p. 100 et les investissements de 53 p. 100. Pour la même période, le revenu national a augmenté de 38 p. 100 et le revenu réel par habitant dans les villes et les campagnes de 8 p. 100 et de 20,3 p. 100, respectivement.

116. Le sixième plan quinquennal allant de 1976 à 1980 marquera une nouvelle phase de progrès sur le plan économique et culturel. Au cours de cette période, il est prévu une augmentation, pour la production industrielle de l'ordre de 41 à 44 p. 100, pour la production agricole de 37 à 40 p. 100, pour les investissements de 35 à 38 p. 100, pour le revenu national de 38 à 40 p. 100 et pour le revenu réel, par tête d'habitant, de 11 à 14 p. 100.

117. Le débat populaire de masse sur le projet de constitution de la République populaire socialiste d'Albanie a créé dans le pays une atmosphère mobilisatrice et exaltante. Ce document, d'une importance particulière pour le présent et l'avenir du peuple albanais, consacre les grandes victoires et les radicales transformations politiques, économiques et sociales réalisées jusqu'à ce jour dans l'Albanie socialiste, sous la conduite du parti du travail d'Albanie avec, à sa tête, le camarade Enver Hoxha, et pose de nouveaux et solides fondements pour sa progression continue et irrésistible dans la voie du socialisme.

118. Le projet de la nouvelle constitution reflète les principes de la politique extérieure de l'Albanie, qui est la politique d'un Etat socialiste libre et indépendant, qui sert les intérêts du peuple et l'édification socialiste en Albanie, les intérêts des peuples, de la paix et de la sécurité internationales. Le projet de constitution établit clairement que la République populaire socialiste d'Albanie suit une politique d'amitié, de coopération et d'entraide avec les

Etats socialistes sur la base du marxisme-léninisme et de l'internationalisme prolétarien; elle est pour la paix et les relations de bon voisinage et pour des relations avec tous les Etats sur la base de l'égalité, du respect de la souveraineté nationale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et de l'avantage réciproque. Elle s'oppose fermement à toute forme d'agression impérialiste, d'exploitation coloniale, d'hégémonie et de *diktat* ainsi qu'à toute forme d'oppression nationale et de discrimination raciale. Se fondant sur le principe de l'exercice de la pleine souveraineté nationale, le projet de constitution interdit l'établissement de forces et de bases militaires étrangères sur le territoire d'Albanie.

119. Pour conclure, la délégation albanaise déclare qu'elle ne ménagera pas ses efforts, lors de la présente session de l'Assemblée générale, comme par le passé, pour apporter sa modeste contribution à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

120. M. FISCHER (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter mes félicitations à l'occasion de votre élection à vos importantes fonctions. Nous voyons aussi dans votre mandat la reconnaissance du rôle que joue Sri Lanka à l'Organisation des Nations Unies et dans le groupe des pays non alignés. Déjà, en tant qu'hôte de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, dont nous apprécions hautement l'activité constructive, votre pays a été estimé comme il le méritait.

121. Je tiens également à adresser mes vœux et mes hommages au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour le travail inlassable et fécond qu'il poursuit.

122. Nous adressons de cordiales félicitations à la République des Seychelles, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies.

123. La République démocratique allemande note avec satisfaction que la détente politique prend de plus en plus d'importance en tant que tendance décisive des affaires internationales. La coopération pacifique pour un avantage mutuel est un objectif qui suscite un engagement croissant. En Europe, la Conférence sur la sécurité et la coopération a eu des résultats sensibles sur les relations entre les Etats et les peuples.

124. En Asie, les efforts déployés pour réaliser une plus grande sécurité ont gagné en force grâce à la lutte de libération couronnée de succès des peuples, surtout ceux de l'Indochine. De nouveaux bastions du colonialisme se sont effondrés pendant l'année écoulée. Le peuple de l'Angola a obtenu sa libération. La lutte pour des relations économiques internationales équitables se poursuit de manière très dynamique.

125. En même temps, il subsiste bon nombre de problèmes à résoudre. La course aux armements met en danger la détente. Des conflits armés et graves menacent la sécurité et la paix. En Afrique australe, l'oppression colonialiste et raciste fait rage. Les forces les plus agressives s'efforcent même de faire revenir l'humanité à la guerre froide. Par conséquent, sages sont ceux qui estiment à leur juste valeur, mais sans illusions, les progrès réalisés dans la voie de la

détente. Vous me permettrez d'exprimer la conviction que l'ONU contribuera à renforcer la paix et la sécurité comme le prévoit sa Charte qui demeure aujourd'hui comme hier un document éprouvé et sûr.

126. Au neuvième Congrès du parti socialiste unifié d'Allemagne, qui s'est tenu en mai de cette année, le Secrétaire général du Comité central du parti, M. Erich Honecker, a réaffirmé l'effort de notre pays au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde. Il s'est prononcé de manière catégorique pour l'expansion et la stabilisation des résultats acquis au cours de la politique de coexistence pacifique et pour des mesures de détente militaire venant compléter la détente politique.

127. La République démocratique allemande s'unit à tous ceux qui s'efforcent de libérer à jamais l'humanité du fléau de la guerre. La guerre ne doit plus être un moyen de règlement des questions litigieuses internationales.

M. Cissoko (Guinée), vice-président, prend la présidence.

128. De profonds changements dans le monde ont créé des conditions qui permettent d'exclure à jamais l'agression et le recours à la force des relations entre Etats. Un traité universel sur le non-recours à la force s'impose maintenant de manière impérieuse. La mise en oeuvre sérieuse de cette proposition soviétique conviendrait de la manière la plus appropriée à étendre la détente au monde entier.

129. Une mesure aussi importante aurait des effets bénéfiques sur l'atmosphère internationale ainsi que sur le règlement des questions de désarmement, tant classique que nucléaire. Il va sans dire que la renonciation à la force ne porterait aucunement atteinte au droit inaliénable des peuples à s'opposer à la répression et à l'exploitation nationale et à lutter pour la réalisation de l'exercice de leur droit à l'autodétermination. En outre, l'agression et l'intervention impérialistes s'en trouveraient rendues plus difficiles et finiraient par disparaître.

130. Cette initiative a véritablement des dimensions historiques. Les dirigeants d'autrefois avaient pour postulat *jus ad bellum* (le droit à la guerre). La grande révolution socialiste d'Octobre l'a aboli par le décret sur la paix et, à la suite de la seconde guerre mondiale, les peuples luttant contre le fascisme en ont imposé la proscription universelle. Notre noble tâche désormais consiste à faire du non-recours à la force dans les relations internationales une loi sacrée, inviolable.

131. Dans son rapport à la trentième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, déclarait déjà que les dépenses annuelles en armement se montaient à quelque 300 milliards de dollars⁴. Dans l'intervalle, ce total a été de beaucoup dépassé. De très grandes ressources intellectuelles et matérielles sont affectées à la mise au point et au perfectionnement d'armes et de systèmes d'armes, et enlevées au règlement des problèmes économiques et sociaux urgents.

132. Ceux pour lesquels la course aux armements est une source de grands profits font tout pour imposer à leur

⁴ *Ibid.*, trentième session, Supplément n° 1A, p. 4.

peuple des dépenses en armement plus pesantes encore. Ils essaient de justifier mensongèrement leur politique de force par une prétendue "menace de l'Est", mais on sait de longue date que les attaques anticommunistes les plus farouches sont lancées chaque fois qu'il faut obtenir des fonds plus importants pour l'armement.

133. De plus, et c'est une chose que tout le monde sait, toutes les propositions de limitation des armements et de désarmement actuellement examinées aux Nations Unies proviennent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, d'autres Etats socialistes et des pays en développement.

134. Les discussions à l'Assemblée générale, dans les commissions compétentes et à la Conférence du Comité du désarmement à Genève, et les négociations de Vienne montrent bien qui est disposé à procéder à l'élaboration d'accords internationaux et qui y fait obstacle.

135. L'état des négociations du désarmement n'est pas satisfaisant. Cependant, nous ne partageons en rien le pessimisme orienté de certains milieux. Moyennant une volonté politique de tous les côtés, des mesures pratiques de limitation des armements et de désarmement sont possibles dans l'immédiat. C'est ainsi que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a donné la preuve de sa viabilité, et même mieux du fait que 100 Etats y ont maintenant adhéré. Le but de la République démocratique allemande demeure le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires dans le sens de la Déclaration finale de la Conférence de Genève de mai 1975⁵. Il faut que les armes nucléaires disparaissent complètement des arsenaux militaires. Une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires constitue sans aucun doute une autre étape dans ce sens. Il nous paraît indispensable que la résolution de l'an dernier [résolution 3466 (XXX)] ne soit pas seulement réaffirmée mais que tous les Etats soient invités à coopérer activement. Nous saluons le texte d'une convention sur l'interdiction d'usage abusif de l'environnement humain à des fins militaires qu'a préparé le Comité du désarmement à Genève et qui est soumis pour approbation à la présente session [voir A/31/27, annexe I]. Nous voterons en faveur de ce texte. Les entretiens des experts de la Conférence du Comité du désarmement à Genève sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouvelles armes de destruction massive et de systèmes de telles armes peuvent accélérer l'élaboration d'un accord approprié. Ces activités devraient être poursuivies en priorité. Comme la majorité des Etats, nous pensons nous aussi que la limitation des armes et le désarmement devraient être discutés lors d'une conférence mondiale. La session extraordinaire des Nations Unies que les pays non alignés ont proposée lors de leur conférence à Colombo pourrait à cet égard être importante. La République démocratique allemande espère voir élaborer des règlements applicables au transfert des matières nucléaires, à l'équipement ou aux techniques à des fins pacifiques. Il faut exclure toute possibilité d'abus. Pour assurer une application plus efficace encore des principes du Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires, il conviendrait d'élaborer et d'agréer sans tarder des réglementations à cet effet.

136. Voici un peu plus d'un an que 33 pays d'Europe, de même que les Etats-Unis et le Canada, ont signé à Helsinki l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous pouvons dire dès à présent qu'un changement s'est instauré dans les relations entre Etats européens dotés de systèmes sociaux différents, et qu'un vaste domaine s'est ouvert à une coopération à facettes multiples, profitable à tous. Pour en assurer le plein développement, il faudra sans aucun doute la coopération active de tous les Etats signataires agissant selon l'esprit et la lettre du document de la Conférence.

137. Il ne serait de l'avantage de personne de remettre en cause l'ordre de l'Europe d'après guerre qui fut légalisé et scellé dans l'Acte final, et de présenter à l'organe le plus haut des Nations Unies un fruit de l'imagination qui n'a aucun rapport avec la réalité. Chacun sait que la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne sont deux Etats souverains indépendants l'un de l'autre. Leur admission à l'Organisation en est l'éloquent témoignage. Par un acte d'autodétermination libre, la population de la République démocratique allemande s'est prononcée à jamais en faveur du socialisme et de l'adhésion à la communauté des Etats socialistes. La frontière occidentale de la République démocratique allemande sépare deux Etats appartenant à des systèmes sociaux et à des alliances complètement différents. La sécurité des Etats est, et demeure avant tout, la sécurité de leurs frontières. Les garantir de la manière la plus sûre est une obligation égale pour toutes les parties comme l'a prescrit l'Acte final d'Helsinki. Personne ne peut être exempté de cette responsabilité. Quiconque cherche à nier la nature internationale de cette frontière, fournissant ainsi une protection irréfléchie aux provocations le long de cette frontière, ferait bien de ne pas l'oublier.

138. Seule une politique renonçant à toute prétention et respectant les réalités est conforme aux objectifs et aux tâches de l'Organisation mondiale.

139. En sa qualité d'Etat socialiste, la République démocratique allemande entend poursuivre son oeuvre de construction pacifique dans la tranquillité et la sécurité. Elle fait tout pour que le document d'Helsinki devienne réalité, pour en faire la base du comportement de ses relations bilatérales avec les autres Etats signataires et pour en effectuer la mise en oeuvre multilatérale. Sur la base des principes de la coexistence pacifique, et songeant à la paix et à la sécurité, mon pays entretient des relations mutuellement avantageuses avec les pays dotés de systèmes sociaux différents. Nous prenons part aux négociations sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale. A cet égard, des progrès remarquables auraient déjà pu être faits si toutes les parties étaient disposées à respecter dans la pratique une sécurité non entamée pour tous les participants. Depuis longtemps déjà on ne conteste plus la nécessité de rechercher des arrangements multilatéraux applicables aux problèmes de l'énergie, de la protection de l'environnement et des transports de notre continent. Les conditions politiques voulues existent à présent. Nous nous prononçons donc en faveur de la convocation de conférences paneuropéennes dans ce but.

⁵ Déclaration finale de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Voir document A/C.1/1068, annexe I.

140. La République démocratique allemande constate avec satisfaction une multiplication des efforts destinés à renforcer la sécurité régionale en Asie. Elle estime les relations durables et de bon voisinage entre les Etats comme condition préalable importante pour transformer l'Asie en un continent de paix et de coopération, et elle se félicite de ce qui a été réalisé dans cet esprit dans le sous-continent indien.

141. La création de la République socialiste du Viet Nam exerce un effet des plus favorables sur la coopération des Etats de la région. C'est pourquoi nous demandons avec insistance l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. La participation à part entière du Viet Nam ne serait pas seulement conforme à la Charte, elle viendrait rehausser l'autorité de l'Organisation mondiale.

142. Nous soutenons la demande, récemment appuyée par la Conférence de Colombo, du retrait des troupes étrangères avec leurs armes nucléaires de la Corée du Sud. La République démocratique allemande juge indispensable la mise en oeuvre de la résolution appropriée de la trentième session de l'Assemblée générale [résolution 3390 (XXX)]. La disparition des bases militaires impérialistes dans diverses régions du monde représente une tâche très urgente. Leur simple existence est une menace à la paix, surtout dans les régions visées. Nous appuyons les Etats qui désirent qu'une zone de paix soit établie dans la région de l'océan Indien et qui demandent en conséquence le démantèlement des bases militaires étrangères.

143. La République démocratique allemande exprime son profond souci devant l'aggravation de la situation au Moyen-Orient. Nous partageons le point de vue de nombreux Etats, à savoir qu'un règlement politique de ce problème est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité internationale, et, croyons-nous, possible.

144. La condition préalable est le retrait complet d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967, la réalisation des droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris le droit d'établir son propre Etat, l'établissement de garanties internationales pour la sécurité et l'inviolabilité des frontières de tous les Etats du Moyen-Orient, de même que l'assurance du droit à une existence et à un développement indépendants.

145. Les heurts sanglants du Liban sont la conséquence directe de la non-solution du conflit au Moyen-Orient. Les dangers qui en résultent exigent la cessation immédiate de ces heurts, sans ingérence étrangère, et des garanties de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. Il n'est pas admissible que le peuple arabe de Palestine, déjà si éprouvé, connaisse de nouvelles épreuves. La République démocratique allemande souhaite que les Nations Unies prennent des mesures pour une nouvelle convocation à Genève de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, qui n'a que trop tardé. Tout nouveau retard compromettra un règlement politique d'ensemble, servira l'agresseur et ses protecteurs qui n'ont pas tenu compte des exigences essentielles des Nations Unies depuis 1967.

146. De même, il convient de mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies concernant Chypre, qui visent

à assurer enfin la paix et la souveraineté à cet Etat non aligné.

147. En Afrique, la lutte pour l'élimination des derniers bastions de l'exploitation coloniale et de la répression raciste s'est intensifiée. Le déni du droit des peuples de l'Afrique australe à l'autodétermination affecte la sécurité tant régionale qu'internationale. L'Afrique du Sud est devenue un foyer de guerre. Un terrorisme intérieur accru se conjugue à une agression croissante contre les Etats africains libres.

148. Mais au mépris des condamnations réitérées des régimes racistes de la part du Conseil de sécurité des Nations Unies, certains milieux, que le monde connaît trop bien, persistent dans leur collaboration politique, militaire et économique avec le régime Vorster et vont même jusqu'à l'étendre de façon dangereuse au domaine nucléaire.

149. Au nom du peuple de la République démocratique allemande, nous protestons contre les outrages sanglants commis en Afrique du Sud contre un peuple qui désire être enfin libre et déterminer son propre destin. Mon pays aussi, à l'avenir, se solidarise avec les efforts des forces de libération nationale et les aidera. Les derniers bastions du colonialisme et du racisme tomberont. Les peuples n'acceptent plus d'être privés de leur droit à l'autodétermination.

150. Nous nous dressons fermement aux côtés des Etats africains libres qui défendent et consolident leur indépendance chèrement acquise. Notre solidarité va à la République populaire d'Angola, à laquelle la République démocratique allemande est unie par des liens fraternels. Nous appuyons fermement la demande légitime de l'Angola d'être admise à l'Organisation des Nations Unies.

151. L'élimination totale du colonialisme et du racisme est, en même temps, la condition qui permettra à des millions d'êtres humains d'exercer leurs droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies a, à cet égard, un acquis remarquable. La Charte déclare que la paix et le droit des peuples à l'autodétermination sont le principal souci de l'Organisation. Sur la base du respect de l'égalité des droits et de la souveraineté, du précepte de la non-ingérence et du droit à l'autodétermination, l'Organisation s'efforce de donner à tous les peuples un état de stabilité et de bien-être. C'est à ce cadre qu'appartient la protection internationale des droits de l'homme, et c'est avec cela à l'esprit que les Nations Unies ont défini l'élimination des violations massives des droits de l'homme comme domaine de coopération internationale.

152. Mais certains milieux ne désirent que trop, sous des prétextes transparents, modifier l'instrument de protection de l'humanité qu'est la Charte des Nations Unies pour en faire un instrument contraire. Ils essaient de créer des institutions dites supranationales. L'objectif est toujours le même : il s'agit de préparer la voie à l'ingérence dans les affaires d'autres Etats et de mettre en doute leur souveraineté personnelle et territoriale. Mais on sait dans quelle mesure effroyable ces milieux mêmes, qui agissent contrairement aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies, soutiennent le régime d'apartheid d'Afrique du Sud dans les domaines politique, économique, scientifique, technique, financier et même militaire.

153. Personne ne peut, par exemple, relever un Etat de sa responsabilité envers tous ses citoyens de leur assurer le droit au travail et à l'éducation, le droit de vivre dans des conditions sociales sûres, le droit, pour les hommes et les femmes, de se voir garantir des droits égaux dans tous les domaines de la vie publique, le droit des travailleurs migrants — les travailleurs "hôtes" comme on les appelle — de n'être soumis à aucune discrimination et le droit pour tous de ne pas être exposé à la "chasse aux sorcières" politiques ou d'être tenu à l'écart de certains emplois.

154. Nous nous associons aux peuples de l'Afrique australe qui luttent pour leur autodétermination nationale. Nous demandons avec vigueur le rétablissement des droits de l'homme, qui sont violés à grande échelle par les régimes réactionnaires et fascistes. Au Chili, des milliers d'êtres humains honnêtes ont disparu sans laisser de traces derrière les murs des prisons et dans les camps de concentration. Le monde a le droit d'être renseigné sur leur sort. Nous exigeons la remise en liberté immédiate de Luis Corvalán et des autres prisonniers politiques.

155. Parmi les domaines de coopération mondiale vitale pour l'humanité figure sans aucun doute la mise en valeur des ressources maritimes. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, à laquelle la République démocratique allemande participe, est appelée à élaborer des réglementations que tous puissent accepter, en vue d'une utilisation rationnelle des richesses de la mer. La République démocratique allemande se déclare disposée à coopérer, en accord avec tous les Etats qui participent à la Conférence, pour parvenir à ce but.

156. Grâce aux changements intervenus dans la vie internationale et grâce au degré qu'atteint la détente politique, de nombreux peuples ont pu, au cours des dernières décennies, conquérir leur indépendance politique. Maintenant, ils aspirent à l'indépendance économique et à l'élimination de toutes les formes d'exploitation néo-colonialiste.

157. Les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, de même qu'un certain nombre d'autres importantes décisions internationales, démontrent que les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sont devenus une force importante et active lorsqu'il s'agit d'élaborer des relations économiques internationales vraiment égales.

158. La République démocratique allemande fait écho à la déclaration de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés que l'un des grands besoins de notre époque est de modifier les relations économiques internationales. Il convient de les placer sur un pied d'égalité, d'avantages mutuels, à l'abri de toute discrimination raciale et de toute exploitation colonialiste ou néo-colonialiste.

159. Les Etats membres du Conseil d'aide économique mutuelle soutiennent les pays en développement dans leur lutte pour l'indépendance économique.

160. Pour la République démocratique allemande, la détente et le développement ne sont pas deux alternatives incompatibles, mais les aspects interdépendants du processus de progrès de l'homme qui se poursuit dans le monde, devant les yeux de tous.

161. Pour les représentants venus à la présente session, des mois d'activité intense s'annoncent. Notre délégation s'attend à ce que la trente et unième session contribue de manière importante au maintien de la paix et à une coopération égale de tous les Etats et de tous les peuples, sur la base des objectifs et des principes de la Charte de l'Organisation mondiale. Je peux vous assurer que la délégation de la République démocratique allemande coopérera de manière constructive dans cet esprit avec toutes les autres délégations.

La séance est levée à 13 h 5.